



Titre de créance de droit français présentant un risque de perte en capital en cours de vie, et à l'échéance à hauteur de 10%⁽¹⁾

- **Période de commercialisation** : du 20 octobre 2015 au 12 novembre 2015
- **Durée d'investissement conseillée** : 5 ans
- **Produit de placement risqué alternatif à un investissement dynamique risqué de type actions**
- **Produit émis par SG Issuer⁽²⁾**, véhicule d'émission dédié de droit luxembourgeois
- **Garant de l'Émetteur et de la formule** : **Société Générale**. L'investisseur supporte donc le risque de crédit de Société Générale
- **Éligibilité** : Contrats d'assurance vie et de capitalisation, Comptes titres

⁽¹⁾ L'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable a priori si les titres de créance sont revendus avant la date de remboursement final. Les risques associés à ce produit sont détaillés dans cette présentation.

⁽²⁾ Filiale à 100% de Société Générale Bank & Trust S.A., elle-même filiale à 100% de Société Générale (Moody's A2, Standard & Poor's A, Fitch A). Notations en vigueur au moment de l'impression de cette brochure. Ces notations peuvent être révisées à tout moment et ne sont pas une garantie de solvabilité du garant. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au produit. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.

Objectifs d'investissement

POINTS CLÉS

- Un investissement d'une durée de 5 ans
- Une indexation à l'intégralité de l'évolution de l'indice Finvex Sector Efficient Europe 30 (l'indice est calculé en réinvestissant les dividendes nets des actions le composant, et en retranchant un taux de dividende forfaitaire et constant de 4,5% par an)
- Un risque de perte partielle en capital à l'échéance à hauteur de 10% maximum
- Un remboursement du capital à hauteur de 90% à maturité⁽¹⁾, quelle que soit l'évolution de l'indice

Les termes « capital » et « capital initial » utilisés dans cette brochure désignent la valeur nominale d'Europe Patrimoine 2020, soit 1 000 euros. Le montant remboursé et le taux de rendement annuel sont bruts, hors frais et fiscalité applicable au cadre d'investissement et en l'absence de faillite ou de défaut de paiement de Société Générale en tant que Garant de l'Émetteur et de la formule. Dans cette brochure, les calculs sont effectués pour une détention à la date d'échéance. En cas de vente du titre avant cette date (ou en cas d'arbitrage, de rachat, de dénouement par décès du contrat), le taux de rendement peut être supérieur, inférieur voire négatif.

Les titres de créance Europe Patrimoine 2020 peuvent être proposés comme actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre de contrats d'assurance vie ou de capitalisation. La présente brochure décrit les caractéristiques d'Europe Patrimoine 2020 et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance vie ou de capitalisation dans le cadre desquels ce produit est proposé. **L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, l'Émetteur et le Garant d'autre part sont des entités juridiques indépendantes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.**

⁽¹⁾ Hors frais, commissions et fiscalité applicable dans le cadre de l'investissement et sauf faillite ou défaut de paiement de Société Générale en tant que Garant de l'Émetteur et de la formule. Une sortie anticipée se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'indice Finvex Sector Efficient Europe 30, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

Avantages/Inconvénients

AVANTAGES

- Un remboursement du capital à hauteur de 90% à l'échéance des 5 ans.
- Un remboursement final indexé à la performance de l'indice Finvex Sector Efficient Europe 30, sans limite à la hausse.

INCONVÉNIENTS

- Un risque de perte partielle en capital, à l'échéance des 5 ans si, à la date de constatation finale, l'indice a baissé par rapport à son niveau initial (dans la limite de 10%).
- Un risque de perte partielle ou totale en capital en cours de vie : en cas de revente du produit à l'initiative de l'investisseur en cours de vie, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possibles, le prix dépendant alors du niveau, le jour de la revente, des paramètres de marché du jour. La perte en capital peut être partielle ou totale. Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, le dénouement ou le rachat partiel de celui-ci peut entraîner le désinvestissement des unités de compte adossées aux titres de créance avant leur date de remboursement final.
- L'investisseur est exposé à une dégradation de la qualité de crédit de Société Générale en tant que Garant de l'Émetteur et de la formule (qui induit un risque sur la valeur de marché du produit) ou un éventuel défaut du Garant (qui induit un risque sur le remboursement).
- L'indice est calculé en réinvestissant les dividendes nets des actions le composant, et en retranchant un taux de dividende forfaitaire et constant de 4,5% par an.
- La valeur d'Europe Patrimoine 2020 à l'échéance des 5 ans sera sensible à une faible variation de l'indice autour du seuil de -10%.



Mécanisme de remboursement

REMBOURSEMENT À MATURITÉ

À la date de constatation finale du 12 novembre 2020, on observe la performance de l'indice Finvex Sector Efficient Europe 30 depuis la date de constatation initiale (le 12 novembre 2015) :

Cas favorable Si la performance de l'indice depuis le lancement est positive ou nulle, l'investisseur reçoit⁽¹⁾, le 19 novembre 2020 :

L'intégralité de son capital initial
+
la performance positive de l'indice depuis le lancement

Cas défavorable Sinon, si la performance de l'indice depuis le lancement est négative, l'investisseur reçoit⁽¹⁾, le 19 novembre 2020 :

Le capital diminué de la performance négative de l'indice

Au-delà d'une baisse de 10% de l'indice, le capital est protégé à hauteur de 90%⁽¹⁾, quelle que soit l'évolution de l'indice. Ainsi, dans le pire des scénarios, l'investisseur est assuré de recevoir au minimum 90% du capital.

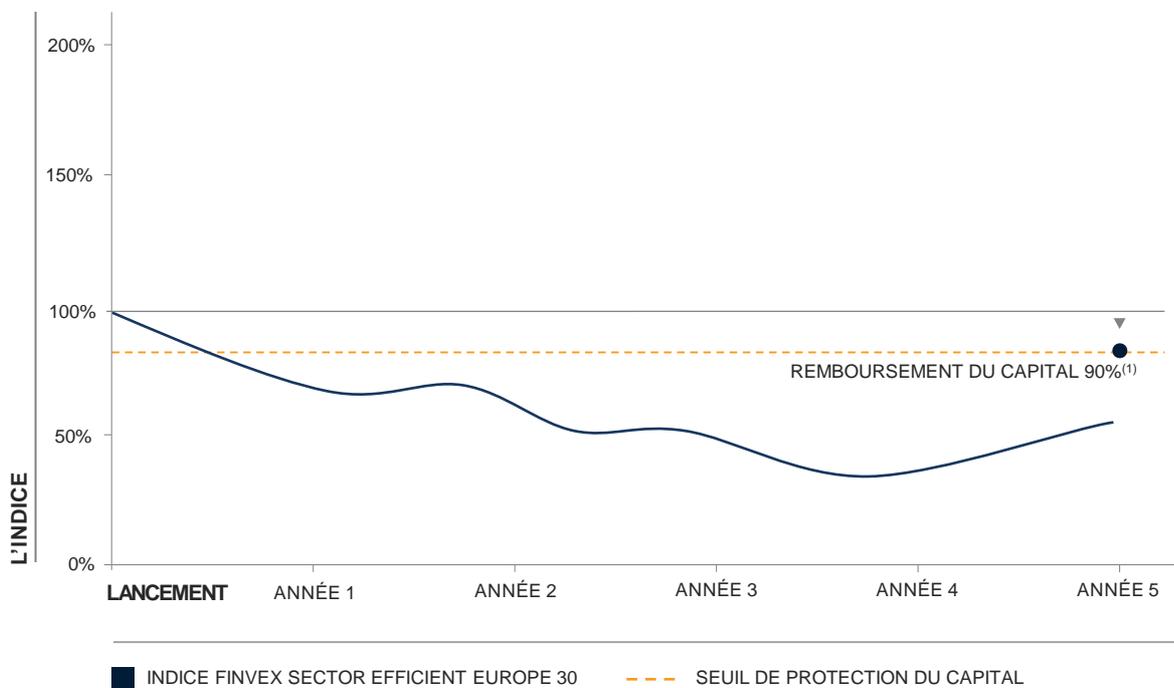
⁽¹⁾ Hors frais, commissions et fiscalité applicable dans le cadre de l'investissement et sauf faillite ou défaut de paiement de Société Générale en tant que Garant de l'Émetteur et de la formule. Une sortie anticipée se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'indice Finvex Sector Efficient Europe 30, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.



Illustrations du mécanisme de remboursement

SCÉNARIO DÉFAVORABLE : BAISSÉ DE L'INDICE SUPÉRIEURE À 10%

Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne présagent nullement de résultats futurs et ne constituent en aucun cas une offre commerciale. L'ensemble des données est présenté hors fiscalité applicable, commissions et/ou frais liés au cadre de l'investissement et est considéré sauf faillite ou défaut du Garant de l'Émetteur et de la formule.



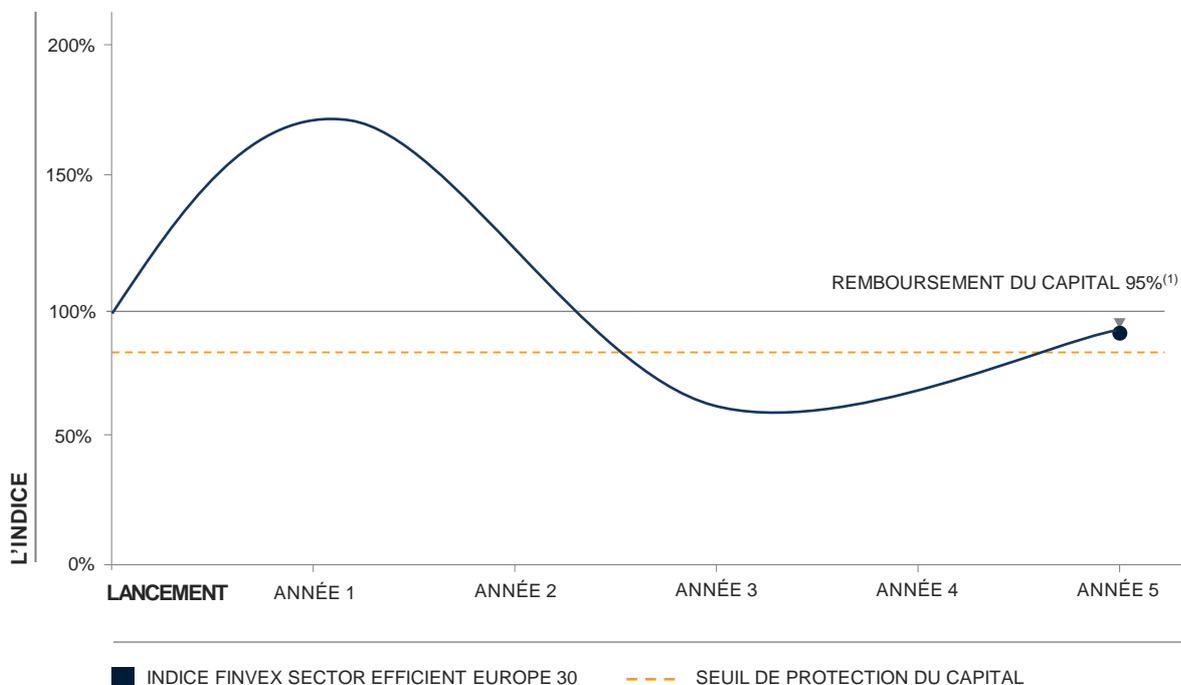
- A la date de constatation finale, l'indice a baissé de plus de 10% par rapport à son niveau initial (-45%). L'investisseur reçoit donc 90% du capital initial⁽¹⁾ et subit une perte en capital à hauteur de 10% du capital initial.
- Ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel brut de -2,1%⁽¹⁾, contre un Taux de Rendement Annuel brut de -11,2% pour un investissement direct dans l'indice, du fait du mécanisme de remboursement du produit.

⁽¹⁾ Hors frais, commissions et fiscalité applicable dans le cadre de l'investissement et sauf faillite ou défaut de paiement de Société Générale en tant que Garant de l'Émetteur et de la formule.

Illustrations du mécanisme de remboursement

SCÉNARIO MÉDIAN : BAISSÉ DE L'INDICE COMPRISE ENTRE 0% ET 10%

Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne présagent nullement de résultats futurs et ne constituent en aucun cas une offre commerciale. L'ensemble des données est présenté hors fiscalité applicable, commissions et/ou frais liés au cadre de l'investissement et est considéré sauf faillite ou défaut du Garant de l'Émetteur et de la formule.



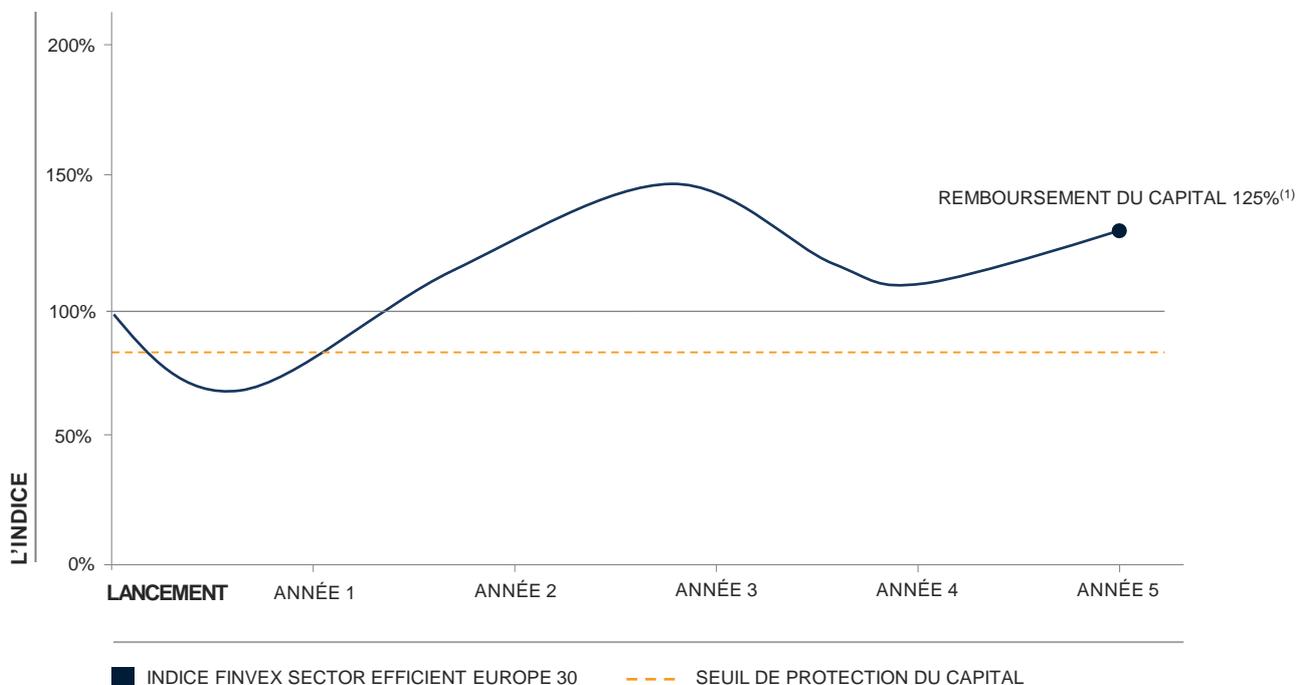
- A la date de constatation finale, l'indice a baissé de moins de 10% par rapport à son niveau initial (-5%). L'investisseur reçoit donc le niveau final de l'indice, soit 95% du capital initial⁽¹⁾ et subit une perte en capital à hauteur de 5% du capital initial.
- Ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel brut de -1,0%⁽¹⁾, égal à celui d'un investissement direct dans l'indice, du fait du mécanisme de remboursement du produit.

⁽¹⁾ Hors frais, commissions et fiscalité applicable dans le cadre de l'investissement et sauf faillite ou défaut de paiement de Société Générale en tant que Garant de l'Émetteur et de la formule.

Illustrations du mécanisme de remboursement

SCÉNARIO FAVORABLE : HAUSSE DE L'INDICE

Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne présagent nullement de résultats futurs et ne constituent en aucun cas une offre commerciale. L'ensemble des données est présenté hors fiscalité applicable, commissions et/ou frais liés au cadre de l'investissement et est considéré sauf faillite ou défaut du Garant de l'Émetteur et de la formule.



- A la date de constatation finale, l'indice est en hausse par rapport à son niveau initial (+25%). L'investisseur reçoit donc le niveau final de l'indice, soit 125% du capital initial⁽¹⁾.
- Ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel brut de 4,5%⁽¹⁾, égal à celui d'un investissement direct dans l'indice, du fait du mécanisme de remboursement du produit.

⁽¹⁾ Hors frais, commissions et fiscalité applicable dans le cadre de l'investissement et sauf faillite ou défaut de paiement de Société Générale en tant que Garant de l'Émetteur et de la formule.

L'indice Finvex Sector Efficient Europe 30

L'indice Finvex Sector Efficient Europe 30 est un indice représentatif d'un portefeuille de 30 actions européennes à pondération égale sélectionnant des valeurs issues de secteurs affichant le meilleur potentiel de croissance.

Dans un contexte économique encore perturbé, les investisseurs sont plus que jamais à la recherche de stabilité et sont enclins à se tourner vers les secteurs ayant les capacités de répondre aux nouveaux défis économiques.

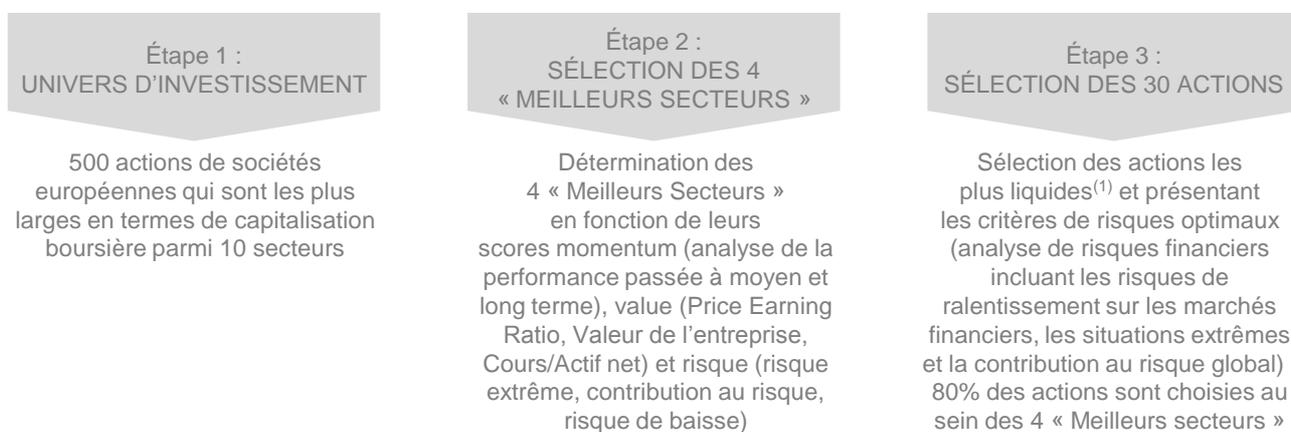
On distingue généralement 4 cycles économiques : expansion, crise, récession, reprise. La performance de chaque secteur dépendant du cycle dans lequel se trouve son activité et de l'environnement macro-économique, tous les secteurs ne performant pas de la même manière, au même moment. Une stratégie d'investissement visant à identifier les secteurs les plus prometteurs est donc potentiellement un puissant moteur de surperformance.

L'indice Finvex Sector Efficient Europe 30 offre une exposition à un portefeuille de 30 actions européennes issues principalement des 4 secteurs présentant le meilleur potentiel de croissance parmi les 10 secteurs suivants : Matériaux de base, Communications, Consommation cyclique, Consommation non cyclique, Services aux collectivités, Énergie, Sociétés financières, Industries, Technologie et Diversifié.

Les actions sont ensuite sélectionnées sur la base d'une analyse de risques visant à réduire la volatilité du portefeuille.

L'INDICE EN BREF

Un investissement à double focus : exposition aux secteurs les plus porteurs et objectif de réduction de la volatilité



Les 30 actions sont **équipondérées** (i.e. un poids de 3,33% pour chaque action composant l'indice) et la composition de l'indice est revue tous les 3 mois afin de conserver une exposition aux secteurs offrant le meilleur potentiel de croissance et aux actions présentant un score de risque le plus faible possible.

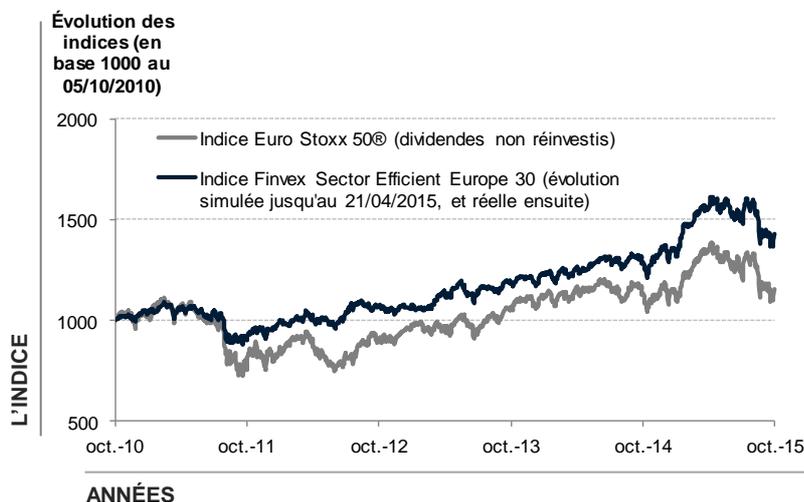
Le niveau de clôture de l'indice est calculé indépendamment tous les jours par S&P Dow Jones. La composition et l'évolution de l'indice sont disponibles sur www.finvex.com.

L'indice est dit « Price Return ». Il reprend la valeur de toutes les actions réinvestissant leurs dividendes nets, moins un taux de dividende fixe de 4,5% par an. Si les dividendes distribués sont inférieurs à 4,5%, l'investisseur est désavantagé par rapport à un indice « Price Return » classique. Pour information, le taux moyen de redistribution net de l'indice Finvex Sector Efficient Europe 30 est de 3,49% sur les 5 dernières années (Source : Finvex au 26/10/2015).

⁽¹⁾ Volume quotidien moyen échangé sur six mois supérieur à 15 millions d'euros.

Évolution historique de l'indice

L'indice a été lancé le 21 avril 2015 mais a été calculé à partir d'une valeur initiale de 100 points en date du 5 février 2001. Toutes les données précédant le 21 avril 2015 sont le résultat de **simulations historiques systématiques** visant à reproduire le comportement qu'aurait eu l'indice s'il avait été lancé dans le passé.



Source : Bloomberg – du 05/10/2010 au 05/10/2015

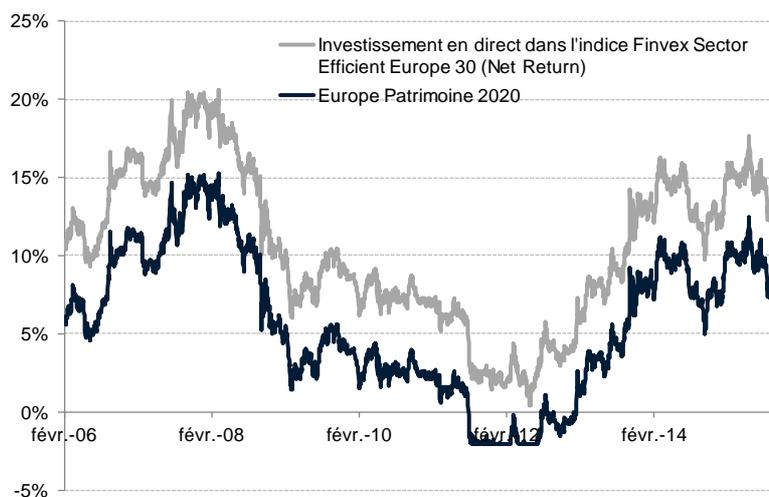
Performances cumulées

	Indice Finvex Sector Efficient Europe 30 (évolution simulée jusqu'au 21/04/2015, et réelle ensuite)	Indice Euro Stoxx 50® (dividendes non réinvestis)
1 an	+10,6%	+1,8%
3 ans	+32,6%	+26,0%
5 ans	+42,9%	+15,7%

Simulations historiques du produit

2458 tests ont été réalisés sur des placements semblables à **EUROPE PATRIMOINE 2020** (même durée, même sous-jacent, même formule de remboursement). Les cours de l'indice ont été relevés sur Bloomberg chaque jour du 05/02/2001 au 05/10/2015. Les simulations sur les données historiques de marché permettent de calculer les rendements qu'aurait eu le produit s'il avait été lancé dans le passé. Elles permettent d'appréhender le comportement du produit lors de différentes phases de marché ces dernières années.

Évolution des Taux de Rendement Annuel bruts



Synthèse des résultats

Taux de Rendement Annuel brut d'Europe Patrimoine 2020	
Minimum	-2,08%
Moyenne	5,75%
Maximum	15,35%

LA VALEUR DE VOTRE INVESTISSEMENT PEUT VARIER. LES DONNEES RELATIVES AUX PERFORMANCES PASSES ET SIMULATIONS DE PERFORMANCES PASSES ONT TRAIT OU SE REFERENT A DES PERIODES PASSES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RESULTATS FUTURS. CECI EST VALABLE EGALEMENT POUR CE QUI EST DES DONNEES HISTORIQUES DE MARCHE. L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, ni Exclusive Partners ni Société Générale n'assument de responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marché sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

Caractéristiques principales

Type	Titres de créance de droit français présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance. Bien que la formule de remboursement du produit soit garantie par Société Générale, le produit présente un risque de perte en capital à hauteur de 10% de la baisse enregistrée par l'indice à l'échéance.
Emetteur	SG Issuer (filiale à 100% de Société Générale Bank & Trust S.A., elle-même filiale à 100% de Société Générale)
Garant	Société Générale (Standard & Poor's : A ; Moody's : A2. Notations en vigueur au moment de l'impression de la brochure. Ces notations peuvent être révisées à tout moment et ne sont pas une garantie de solvabilité du garant. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au produit. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment).
Devise	EUR
Code ISIN	FR0012993590
Cotation	Bourse du Luxembourg
Eligibilité	Comptes titres, contrats d'assurance-vie et de capitalisation
Période de commercialisation	Du 20 octobre 2015 au 12 novembre 2015
Prix d'émission	99,90% de la valeur nominale. Du 20 octobre 2015 au 12 novembre 2015, le prix d'émission évoluera à un taux annuel de 1,50%, pour atteindre 100% le 12 novembre 2015.
Valeur nominale	1 000 euros
Montant minimum de souscription	1 000 euros. Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance-vie ou un contrat de capitalisation, ce minimum d'investissement ne s'applique pas.
Date d'émission	20 octobre 2015
Date de constatation initiale	12 novembre 2015
Date de constatation finale	12 novembre 2020
Date d'échéance	19 novembre 2020
Sous-jacent	Finvex Sector Efficient Europe 30 - Code Bloomberg : FSECEUE Index
Liquidité	Société Générale s'engage, dans des conditions normales de marché, à donner de manière quotidienne des prix indicatifs pendant toute la durée de vie du produit avec une fourchette achat/vente de 1%.
Commission de souscription / rachat	Néant / Néant
Commission de distribution	Société Générale paiera au(x) distributeur(s) concerné(s) une rémunération jusqu'à 0,80% par an (calculée sur la base de la durée des Titres), du montant total des Titres effectivement placés. Ces commissions sont incluses dans le prix d'achat.
Règlement/Livraison	Euroclear France
Agent de calcul	Société Générale, ce qui peut être source de conflit d'intérêt
Valorisation	Quotidienne et publiée au moins une fois tous les 15 jours sur les pages Reuters et Sixtelekurs. Elle est par ailleurs tenue à disposition du public sur demande en permanence. À titre indicatif, une double valorisation sera également assurée, tous les 15 jours, par Thomson Reuters (société indépendante).

Informations importantes

PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUE

Risque de crédit - Les investisseurs prennent un risque de crédit final sur Société Générale en tant que Garant de l'Émetteur. En conséquence, l'insolvabilité du garant peut entraîner la perte totale ou partielle du montant investi. **Risque de marché** - Le support peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de cours (en raison notamment de l'évolution du prix, du(des) instrument(s) sous-jacent(s) et des taux d'intérêt), pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant investi. **Risque de liquidité** - Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du support, voire même rendre le support totalement illiquide, ce qui peut rendre impossible la vente du support et entraîner la perte partielle ou totale du montant investi.

DISPONIBILITÉ DU PROSPECTUS

Le produit décrit dans le présent document fait l'objet de Conditions Définitives d'Émission en date du 16 octobre 2015, se rattachant au prospectus de base en date du 30 septembre 2015, approuvé par la CSSF, régulateur du Luxembourg, sous le n° de visa C-17732 et formant ensemble un prospectus conforme à la directive 2003/71/EC telle qu'amendée (incluant l'amendement fait par la Directive 2010/73/EU). Ce prospectus de base a fait l'objet d'un certificat d'approbation de la part de la CSSF et a été notifié à l'Autorité des Marchés Financiers. Le prospectus de base, les suppléments à ce prospectus de base, les Conditions Définitives d'Émission et le résumé du prospectus de base en langue locale, sont disponibles sur le site « <http://prospectus.socgen.com> », et/ou sur le site de la Bourse du Luxembourg (www.bourse.lu), et/ou peuvent être obtenus gratuitement auprès de Société Générale à l'adresse suivante : Société Générale Corporate & Investment Banking – 17 cours Valmy – 92987 Paris La Défense Cedex, sur simple demande. Il est recommandé aux investisseurs de se reporter à la rubrique « facteurs de risques » du prospectus du produit et aux Conditions Définitives d'Émission avant tout investissement dans le produit.

INFORMATIONS IMPORTANTES

Avant tout investissement dans ce produit, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseils financiers, fiscaux, comptables et juridiques.

Commercialisation dans le cadre de l'assurance vie - Lorsque l'instrument financier décrit dans ce document (ci-après l'« Instrument Financier ») est proposé dans le cadre du contrat d'assurance vie (ci-après le « Contrat d'Assurance Vie »), l'Instrument Financier est un actif représentatif de l'une des unités de compte de ce contrat. Ce document ne constitue pas une offre d'adhésion au Contrat d'Assurance Vie. Ce document ne constitue pas une offre, une recommandation, une invitation ou un acte de démarchage visant à souscrire ou acheter l'Instrument Financier qui ne peut être diffusé directement ou indirectement dans le public qu'en conformité avec les dispositions des articles L. 411-1 et suivants du Code monétaire et financier. **Événements extraordinaires affectant les sous-jacents : ajustement ou substitution – remboursement anticipé du produit** - Afin de prendre en compte les conséquences sur le produit de certains événements extraordinaires pouvant affecter les instruments sous-jacents du produit, la documentation relative au produit prévoit (i) des modalités d'ajustement ou de substitution et, dans certains cas, (ii) le remboursement anticipé du produit. Ces éléments peuvent entraîner une perte sur le produit. **Restrictions générales de vente** - Il appartient à chaque investisseur de s'assurer qu'il est autorisé à souscrire ou à investir dans ce produit. **Information sur les commissions, rémunérations payées à des tiers ou perçues de tiers** - Si, conformément à la législation et la réglementation applicables, une personne (la « Personne Intéressée ») est tenue d'informer les investisseurs potentiels du produit de toute rémunération ou commission que Société Générale et/ou l'Émetteur paye à ou reçoit de cette Personne Intéressée, cette dernière sera seule responsable du respect des obligations légales et réglementaires en la matière. **Caractère promotionnel de ce document** - Le présent document est un document à caractère promotionnel et non de nature réglementaire. **Agrément** - Société Générale est un établissement de crédit (banque) français agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution. **Garantie par Société Générale** - Le produit bénéficie d'une garantie de Société Générale (ci-dessous le « Garant »). Le paiement à la date convenue de toute somme due par le débiteur principal au titre du produit est garanti par le Garant, selon les termes et conditions prévus par un acte de garantie disponible auprès du Garant sur simple demande. En conséquence, l'investisseur supporte un risque de crédit sur le Garant. **Performances sur la base de performances brutes** - Les coupons éventuels peuvent être réduits par l'effet de commissions, redevances, impôts ou autres charges supportées par l'investisseur. **Rachat par Société Générale ou dénouement anticipé du produit** - Seule Société Générale s'est engagée à assurer un marché secondaire sur le produit. Société Générale s'est expressément engagée à racheter, dénouer ou proposer des prix pour le produit en cours de vie de ce dernier. L'exécution de cet engagement dépendra (i) des conditions générales de marché et (ii) des conditions de liquidité des instruments sous-jacents et, le cas échéant, des autres opérations de couverture conclues. Le prix du produit (en particulier la fourchette de prix achat/vente que Société Générale peut proposer, à tout moment, pour le rachat ou le dénouement du produit) tiendra compte notamment des coûts de couverture et/ou de déboucement de la position de Société Générale liés à ce rachat. Société Générale et/ou ses filiales ne sont aucunement responsables de telles conséquences et de leur impact sur les transactions liées au produit ou sur tout investissement dans le produit. **Restrictions permanentes de vente aux États-Unis d'Amérique** - LES TITRES DÉCRITS AUX PRÉSENTS QUI SONT DÉSIGNÉS COMME DES TITRES AVEC RESTRICTION PERMANENTE NE PEUVENT À AUCUN MOMENT ÊTRE LA PROPRIÉTÉ LÉGALE OU EFFECTIVE D'UNE « U.S. PERSON » (AU SENS DÉFINI DANS LA RÉGULATION S) ET PAR VOIE DE CONSÉQUENCE, SONT OFFERTS ET VENDUS HORS DES ÉTATS-UNIS À DES PERSONNES QUI NE SONT PAS DES RESSORTISSANTS DES ÉTATS-UNIS, SUR LE FONDEMENT DE LA RÉGULATION S. **Information sur les données et/ou chiffres provenant de sources externes** - L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, ni Société Générale ni l'Émetteur n'assument aucune responsabilité à cet égard. **Données de marché** - Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier. **Avertissement relatif à l'indice** - L'indice mentionné dans le présent document (l'« Indice ») n'est ni parrainé, ni approuvé ni vendu par Société Générale. Société Générale n'assumera aucune responsabilité à ce titre. The Finvex Sector Efficient Europe 30 Index (the « Index ») is the exclusive property of Finvex Group (« Finvex »), which has contracted with S&P Opco, LLC (a subsidiary of S&P Dow Jones Indices LLC) (« S&P Dow Jones Indices ») to calculate and maintain the Index. The Index is not sponsored by S&P Dow Jones Indices or its affiliates. Neither S&P Dow Jones Indices, nor any of their affiliates will be liable for any errors or omissions in calculating the Index. « Calculated by S&P Dow Jones Indices » and the related stylized mark(s) are service marks of Standard & Poor's Financial Services LLC (« SPFS ») and have been licensed for use by S&P Dow Jones Indices and sublicensed for certain purposes by Finvex. SG's Europe Patrimoine 2020 is not sponsored, endorsed, sold or promoted by S&P Dow Jones Indices, SPFS, or any of their affiliates (collectively, « S&P Dow Jones Indices Entities »). S&P Dow Jones Indices Entities do not make any representation or warranty, express or implied, to the owners of the SG's Europe Patrimoine 2020 or any member of the public regarding the advisability of investing in securities generally or in SG's Europe Patrimoine 2020 particularly or the ability of the Index to track general market performance. S&P Dow Jones Indices Entities only relationship to Finvex and SG with respect to the Index is the licensing of certain trademarks, service marks and trade names of S&P Dow Jones Indices Entities and the provision of the calculation and maintenance services related to the Index. S&P Dow Jones Indices Entities are not responsible for and have not participated in the determination of the prices and amount of the Europe Patrimoine 2020 or the timing of the issuance or sale of the Europe Patrimoine 2020 or in the determination or calculation of the equation by which the Europe Patrimoine 2020 are converted into cash or other redemption mechanics. S&P Dow Jones Indices Entities have no obligation or liability in connection with the administration, marketing or trading of the Europe Patrimoine 2020. S&P Dow Jones Indices LLC is not an investment advisor. Inclusion of a security within the Index is not a recommendation by S&P Dow Jones Indices Entities to buy, sell, or hold such security, nor is it investment advice. S&P DOW JONES INDICES ENTITIES DOES NOT GUARANTEE THE ADEQUACY, ACCURACY, TIMELINESS AND/OR THE COMPLETENESS OF THE INDEX OR ANY DATA RELATED THERETO OR ANY COMMUNICATION, INCLUDING BUT NOT LIMITED TO, ORAL OR WRITTEN COMMUNICATION (INCLUDING ELECTRONIC COMMUNICATIONS) WITH RESPECT THERETO. S&P DOW JONES INDICES ENTITIES SHALL NOT BE SUBJECT TO ANY DAMAGES OR LIABILITY FOR ANY ERRORS, OMISSIONS, OR DELAY S THEREIN. S&P DOW JONES INDICES ENTITIES MAKES NO EXPRESS OR IMPLIED WARRANTIES, AND EXPRESSLY DISCLAIMS ALL WARRANTIES, OF MERCHANTABILITY OR FITNESS FOR A PARTICULAR PURPOSE OR USE OR AS TO RESULTS TO BE OBTAINED BY FINVEX AND SG, OWNER S OF THE SG's Europe Patrimoine 2020, OR ANY OTHER PERSON OR ENTITY FROM THE USE OF THE INDEX OR WITH RESPECT TO ANY DATA RELATED THERETO. WITHOUT LIMITING ANY OF THE FOREGOING, IN NO EVENT WHATSOEVER SHALL S&P DOW JONES INDICES ENTITIES BE LIABLE FOR ANY INDIRECT, SPECIAL, INCIDENTAL, PUNITIVE, OR CONSEQUENTIAL DAMAGES INCLUDING BUT NOT LIMITED TO, LOSS OF PROFITS, TRADING LOSSES, LOST TIME OR GOODWILL, EVEN IF THEY HAVE BEEN ADVISED OF THE POSSIBILITY OF SUCH DAMAGES, WHETHER IN CONTRACT, TORT, STRICT LIABILITY, OR OTHERWISE.



EXCLUSIVE PARTNERS
124 BOULEVARD HAUSSMANN
75008 PARIS
